Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (1995)
Heft: 24

Artikel: Une femme vaut-elle bien un homme?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-971508

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une femme vaut-elle bien un homme ?

Quatorze ans après l'introduction de l'article constitutionnel sur l'égalité des sexes, de nombreuses disparités existent encore entre hommes et femmes en Suisse, tant au point de vue des salaires que des chances de carrière professionnelle. Pour clarifier les obstacles auxquels se heurte une politique de l'égalité, un Programme national de recherche est en cours.

C'était en 1981. Le peuple suisse inscrivait dans sa Constitution que toute discrimination fondée sur le sexe était désormais interdite. Cependant, un article constitutionnel n'indique qu'un principe à suivre: il restait à modifier les lois et les règlements; et, surtout, à changer les mentalités.

Depuis lors, la plupart des inégalités juridiques ont été supprimées. Il faut aussi saluer quelques améliorations au niveau de la formation, et avouer que les femmes sont un peu mieux représentées aux postes-clés. Mais l'égalité butte toujours sur de nombreuses résistances sociales et culturelles. Pour quelles raisons et comment y remédier?

C'est pour répondre à ces questions que le Conseil fédéral a demandé au Fonds national de lancer le *Programme national de recherche 35 «Femmes, droit et société: les voies vers l'égalité»*. Doté de 6 millions de francs et dirigé par une femme, le Prof. Thanh-Huyen Ballmer-Cao de l'Université de Zurich, le PNR 35 se compose de 23 études dont 18 sont menées par des femmes. La majorité des recherches sont encore en cours, mais quelques-unes ont déjà produit des résultats intermédaires.

Dans son projet, Christine Dellsperger a analysé les conséquences, pour les femmes, des formes d'emploi «atypique» – et plus particulièrement du travail à temps partiel. «Dans notre pays, une femme sur deux exerce une activité dans cette catégorie, et cela surtout si elle est mariée ou mère de famille», explique la chercheuse de Genève. «Le temps partiel est plus répandu en Suisse que partout ailleurs en Europe! Parce que dans nos structures sociales, il est très difficile de faire coïncider une vie de famille et un emploi à plein temps.»

Christine Dellsperger a interprété les chiffres de l'Office fédéral des statistiques pour expliquer comment ces emplois partiels se sont accrus au cours des années 1980. «Ce sont les femmes qui ont institué ces postes réduits», explique-t-elle. «Jusqu'à la fin des années 80, la Suisse n'a pas subi de crise. Comme le plein-emploi régnait, les patrons qui voulaient absolument recruter du personnel ont dû se plier aux souhaits féminins, créant ainsi des postes à temps partiel. Dans ces conditions, on comprend que ces mi-temps soient des occupations stables qui, par les qualifications requises, ressemblent au travail des postes à plein-temps.»

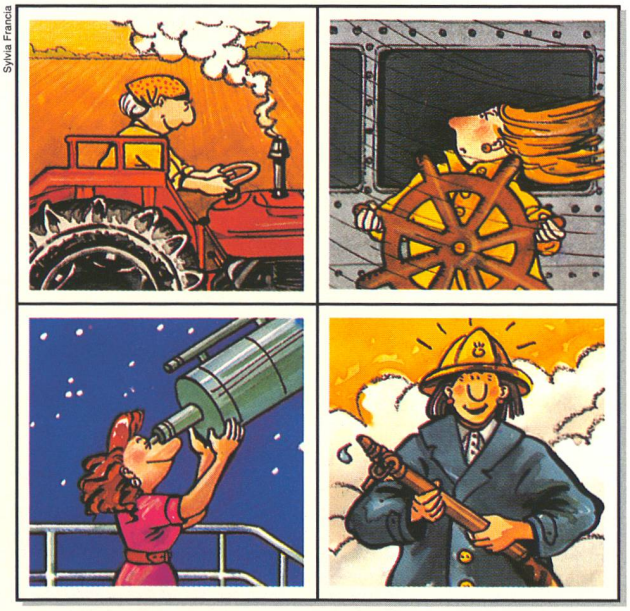
Sylvia Francia

Le *temps partiel* serait-il une entrave majeure à l'égalité des femmes sur le marché du travail? Une entrave qui répondrait à l'équation classique: moins de temps investi au boulot, moins de responsabilité? Il semble que oui. Car si les postes à mi-temps – qu'ils soient dans le para-médical, le secrétariat ou l'enseignement – exigent des qualifications professionnelles, ils sont le plus souvent sans grandes responsabilités. «C'est le sort de quasiment tous les postes féminins: ils ne riment presque jamais avec des positions de cadres.»

Etonnamment, on remarque que l'offre d'emplois à temps partiel n'a pas chuté depuis le début de la crise. Elle continue même de croître, malgré le fait que ces emplois impliquent des charges sociales importantes de

la part de l'employeur. «Désormais, ce sont surtout les petits boulots, dont la durée de travail est inférieure à un mi-temps, qui se développent», précise Christine Dellsperger. Ces travaux d'appoint sont évidemment plus précaires en ces temps de mauvaise conjoncture. Par ailleurs, 30% des femmes oeuvrant dans cette catégorie d'emplois souhaiteraient travailler un plus grand nombre d'heures, sans pour autant atteindre un poste complet.»

Conventions collectives

Les conventions collectives servent aux employé(e)s d'un même secteur professionnel à défendre «en groupe» leurs salaires et leurs conditions de travail. Une équipe du Bureau d'études sociales et de politique du travail (BASS) à Berne a donc étudié dans quelle mesure ces conventions facilitent une insertion égalitaire des femmes. Première constatation: dans l'économie privée, seules 50% des femmes – contre 62% des hommes – sont liées à une telle convention. «Les femmes travaillent en effet plus généralement dans le secteur des services, moins protégé socialement que le secteur industriel», fait remarquer Beat Baumann.

En analysant le contenu des 70 plus grandes conventions de Suisse (qui regroupent 90% des 1,4 million de personnes conventionnées de Suisse), le BASS s'est rendu compte qu'elles étaient très variables en ce qui concerne l'égalité des salaires entre les sexes ou les indemnités de maternité. «En dehors de l'industrie des machines, de l'horlogerie ou de l'industrie chimique, rares sont celles qui offrent des mesures égalitaires», indique le chercheur de Berne. «Beaucoup de conventions discriminent même les femmes de manière directe ou indirecte.»

Néanmoins, le BASS conclut que les conventions collectives représentent de bons instruments pour accroître l'égalité: on peut facilement adapter leurs règlements puisqu'elles sont revues régulièrement – chaque année pour la plupart.

Pour faciliter la mise en place de cette égalité dans les faits, la moitié des cantons suisses ont ouvert leur «Bureau de l'égalité» (voir carte). Il existe aussi un bureau de ce type à l'échelle de la Confédération. L'équipe de Lucienne Gillioz, du Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme (Etat de Genève) participe au PNR 35 dans un projet sur la violence conjugale. Les sociologues ont mené une enquête auprès de 1 500 femmes âgées de 20 à 60 ans. «Le dépouillement des résultats ne permet pas encore de révéler des chiffres précis», commente Lucienne Gillioz. Mais une première analyse permet déjà d'avancer que, si la violence envers les femmes n'est pas un phénomène rare en Suisse, elle n'est pas statistiquement liée à une catégorie sociale ni à l'éducation du conjoint.» Les chercheuses ont aussi recueilli de nombreux témoignages de femmes violentées pour déterminer les formes d'aide sociale qui peuvent leur être le plus utile.

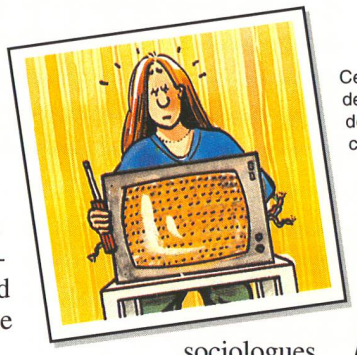

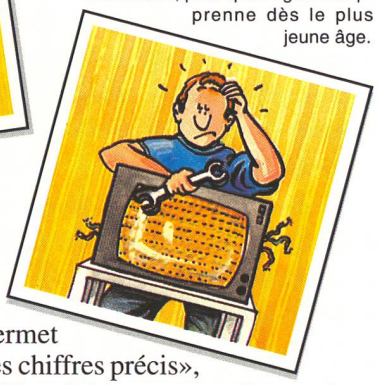

Ces vignettes sont tirées du jeu «Le duo des métiers», réalisé par plusieurs bureaux de l'égalité (Genève, Confédération, Bâle campagne, Jura), le Fonds Eckert et Pro Juventute, pour que l'égalité s'apprenne dès le plus jeune âge.

En attendant les conclusions des 23 projets du PNR35, la Suisse a déjà transmis à l'ONU son rapport en vue de la *Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme*, qui se déroulera en septembre à Pékin. Ce rapport indique ce qui a été fait dans notre pays depuis la conférence précédente, qui s'est tenue à Nairobi en 1985. On peut bien sûr y lire qu'un programme national a été lancé. On peut encore y apprendre que, parmi les objectifs prioritaires, figurent l'application de la loi sur l'égalité et la mise en place d'une assurance maternité. Mais le rapport doit constater que les femmes sont toujours aussi sous-représentées dans les instances politiques...

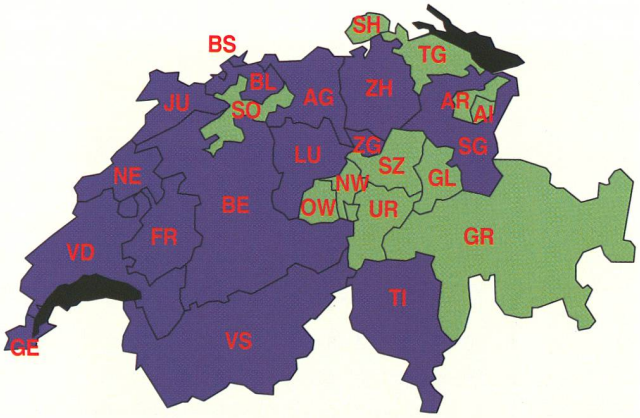

En bleu: cantons possédant un bureau de l'égalité

PNR 35 «Femme, droit et société: voie vers l'égalité». Direction: Prof. Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Beckenwäldli 15, CH-8207 Schaffouse, Tél: 053/33 48 20 (dès le 25 mars 052/643 48 20)